



COMITÉ
RÉGIONAL
BRETAGNE

Rennes, le 12 mars 2026

DESTINATAIRES :

- Club GR ID 22/35
- CT GR
- Déroulement

Réf : CR53 C MR12

Affaire suivie par : Nathalie CORDEAU - nathalie.cordeau@cerclepaulbert.asso.fr

Jessica BLUM – jessicablum.ffgym@gmail.com

Objet : Compétition ID des ensembles/duos Régional, Fédéral et Performance GR - 22 mars 2026 – BREST

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous vous informons que la compétition Régionale des ensembles/duos des catégories Régional, Fédéral et Performance de Gymnastique Rythmique se déroulera :

Le dimanche 22 Mars 2026
Gymnase Charles de Foucault
Rue de Quimper
29200 Brest

Selon l'organigramme suivant :

- 9h15 : Réunion de juges
- 10h30–11h15 : Fed A Duo / Fed A Ensemble / Nat Duo
- 11h30-12h30 : Rég Duo/Ensemble

Pause

- 13h30–14h15 : Fzed B / Fed C
- 14h30 : Palmarès

Engagym :

- L'ensemble des gymnastes, entraîneurs et chef de délégation doivent être engagés via Engagym avant le 14 mars 2026. Cela permettra l'attribution des badges.
- Les juges doivent être engagés sur engagym au plus tard dimanche 15 mars 2026. ATTENTION, un club faisant appel à un juge d'un autre club, doit avoir l'accord du président du club du juge demandé et l'engagement de ce même juge doit être fait par le club demandeur.
- Pour les catégories suivantes, merci de bien enregistrer les musiques aux engins suivants :
 - ❖ Régional Duo TC, Régional Ensemble 10-11ans, 13ans et moins, 17ans et moins, TC : engin libre
 - ❖ Régional duo 13ans et moins, Régional Ensemble 15ans et moins : engins mixtes

FORFAITS : il appartient à chaque club de déclarer forfait en cas de non-participation, via l'interface Engagym.

- Forfait déclaré pour la date de forclusion (**14 mars 2026**) : pas de droit d'engagement à régler (sauf si demande de repêchage pour le niveau supérieur), pas d'amende.
- Forfait justifié après la date de forclusion (**après le 14 mars 2026**) : droit d'engagement dû, pas d'amende. Un justificatif doit être fourni (certificat médical, attestation de l'employeur ou de l'établissement scolaire...). Le club a cependant l'obligation de mettre un juge à disposition pour la compétition.
- Forfait non déclaré ou déclaré après la date de forclusion et non justifié : droit d'engagement dû et application de l'amende en vigueur. Le club a cependant l'obligation de mettre un juge à disposition pour la compétition.

Règlement des engagements : montant de l'engagement : se référer à Engagym. Le bordereau automatiquement édité fait office de facture et correspond au montant des droits d'engagements dus arrêtés au 14 mars 2026.

Attention le montant exact du bordereau sera effectif au 12 mars 2026 (tout bordereau téléchargé avant cette date ne tiendra pas compte des éventuels forfaits).

Les gymnastes ne seront pas autorisées à concourir si les engagements n'ont pas été réglés.

Le règlement des droits d'engagements est à effectuer en privilégiant le virement auprès du Comité Bretagne de Gymnastique. Si paiement par chèque, merci de le libeller à l'ordre de « Comité de Bretagne FFGym » et de l'adresser au Comité Bretagne de Gymnastique - 4 allée Marie Berhaut – 35000 Rennes.

- **Juges** : Du fait du nombre de clubs présents lors de cette compétition et de la configuration des jurys, **tous les clubs doivent avoir obligatoirement 3 juges présents pendant toute la compétition dont au moins 1 juge de niveau 3.** Tout club qui dérogera à cette règle se verra infliger les sanctions prévues.
- La réunion des juges se fera en visio le Jeudi 19 mars – un lien va vous être communiqué. Les juges doivent OBLIGATOIREMENT participer à la réunion de juges. Les juges doivent être en tenue réglementaire.
- **L'ordre de passage** sera consultable 6 jours avant la compétition sur le site du comité www.ffgymbretagne.com



Philippe JOLIVET
Président du Comité Bretagne de
Gymnastique